

PROJETS CHOREGRAPHIQUES 2024

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION Programme Les Émergences

1. PRÉAMBULE

L'objectif du programme Les Émergences est de soutenir la jeune création en mettant à disposition un budget de création ainsi qu'un lieu de répétition et de présentation des œuvres, à la Banannefabrik. Un accompagnement complet : artistique et administratif sera assuré par l'équipe du TROIS C-L. Un maximum de quatre projets seront soutenus en 2024.

Ce programme s'inscrit la mission de soutenir les chorégraphes et danseur.euse.s professionnel.le.s du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DES AIDES

Le programme Les Émergences s'adresse à des chorégraphes installé.e.s sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les chorégraphe.s, ci-après dénommées « porteur de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture pour une aide autre que l'aide à la structuration ;

L'aide à la création émergente est une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle chorégraphique, **et dont la présentation au public doit intervenir avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée.** Un report des dates ne sera pas possible.

L'objectif de l'aide à la création émergente est de mettre en valeur les signatures chorégraphiques en devenir dans le paysage artistique au Luxembourg, tout en créant des ponts entre les jeunes créateur.rice.s et le grand public. Les aides à la création émergente sont ainsi destinées aux équipes qui, d'une part, désirent développer une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique. Pour les équipes ayant déjà obtenu une aide à la création émergente, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du.de la chorégraphe concerné.e. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

Les chorégraphe.s qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Ils.elles sont tenu.e.s, en tant que producteur.rice.s, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Tous.tes les collaborateur.rice.s doivent avoir un statut « professionnel » des arts du spectacle. Le travail avec les amateur.rice.s n'est pas admis pour cet appel. Le porteur.euse de projet doit respecter les recommandation tarifaire formulées par la Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène ainsi que la Charte de déontologie du Ministère de la Culture.

CLAUSES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE D'AIDE À LA CRÉATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« LES EMERGENCES »

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

Pour être considéré.e comme émergent.e, le chorégraphe doit avoir moins de 3 créations chorégraphiques professionnelles à son actif.

Chaque candidat.e devra préparer une maquette de maximum 3 minutes du projet qu'il.elle souhaite développer. Une vidéo de cette maquette devra être présentée au comité de sélection.

L'aide à la création émergente est conditionnée à la présence de l'artiste à 1 session d'information (gestion de projet et de budget) préalables au dépôt du présent dossier, qui aura lieu le 15 mai 2023 à 10h à la Banannefabrik (12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg).

Le programme « Les Emergences » englobe un encadrement professionnel dans les domaines artistique, technique, administratif et de communication pendant la phase de création ainsi qu'une série de représentations publiques **des 19 et 20 avril 2024** à la Banannefabrik pour lesquelles le candidat .es'engage à être libre. Les candidats.e. au programme « Les Emergences » sont également tenu.e.s de suivre l'intégralité de l'encadrement et des activités proposées dans le cadre de ce programme.

La durée maximale de la pièce est fixée à 20 minutes. Les projets de ne doivent comporter aucun décor.

Le soutien financier pour une aide à la création émergente est de 8.000 € maximum A cet apport financier s'ajoute, dans le cadre du programme « Les Emergences » un apport en industrie comprenant entre autres les éléments suivants :

- une captation vidéo de la création,
- une séance de photos professionnelle,
- création lumière
- accompagnement technique
- accompagnement artistique et coaching par Bernard Baumgarten, Directeur artistique du TROIS C-L
- accompagnement administratif, et en communication et diffusion par l'équipe du TROIS C-L.

Un contrat d'aide à la création pour le programme Les Émergences implique une allocation du montant octroyé en 2 tranches. Aucune aide ne pourra être versée avant l'année 2024.

4. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature d'une aide à la création émergente doit comprendre :

- Le présent règlement paraphé et signé ;
- Le formulaire de candidature, dûment complété et signé ;
- Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- La liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- Un curriculum vitae résumé du chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références) ;
- Un lien vidéo avec une maquette du projet à développer ;
- Une copie de l'acte de création de l'ASBL / du certificat de résidence (si besoin)

Le tout doit être compilé et envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité.

Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au **18 juin 2023 à minuit**. Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

La **présentation des projets devant le Comité de Sélection** des projets chorégraphiques du TROIS C-L aura lieu **le 5 juillet 2023 au TROIS C-L**. La présence du/de la chorégraphe impliqué.e dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable.

Pour chaque dossier examiné, le/la porteur.euse de projet est invité.e à présenter un court extrait vidéo de son travail chorégraphique prévu pour ce projet et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes et se tiendra en français ou en anglais.

La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité est composé de représentant.e.s du TROIS C-L et de professionnel.le.s du secteur culturel du Luxembourg.

La composition du jury sera précisée ultérieurement.

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION Les Émergences

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LE PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur.euse de projet : _____

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Nom du chorégraphe impliqué.e dans le projet : _____
(si différent du porteur.euse de projet)

LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet : _____

Est-ce que votre projet est destiné à être produit sur scène ? Sinon, de quel autre type de production s'agit-il ?

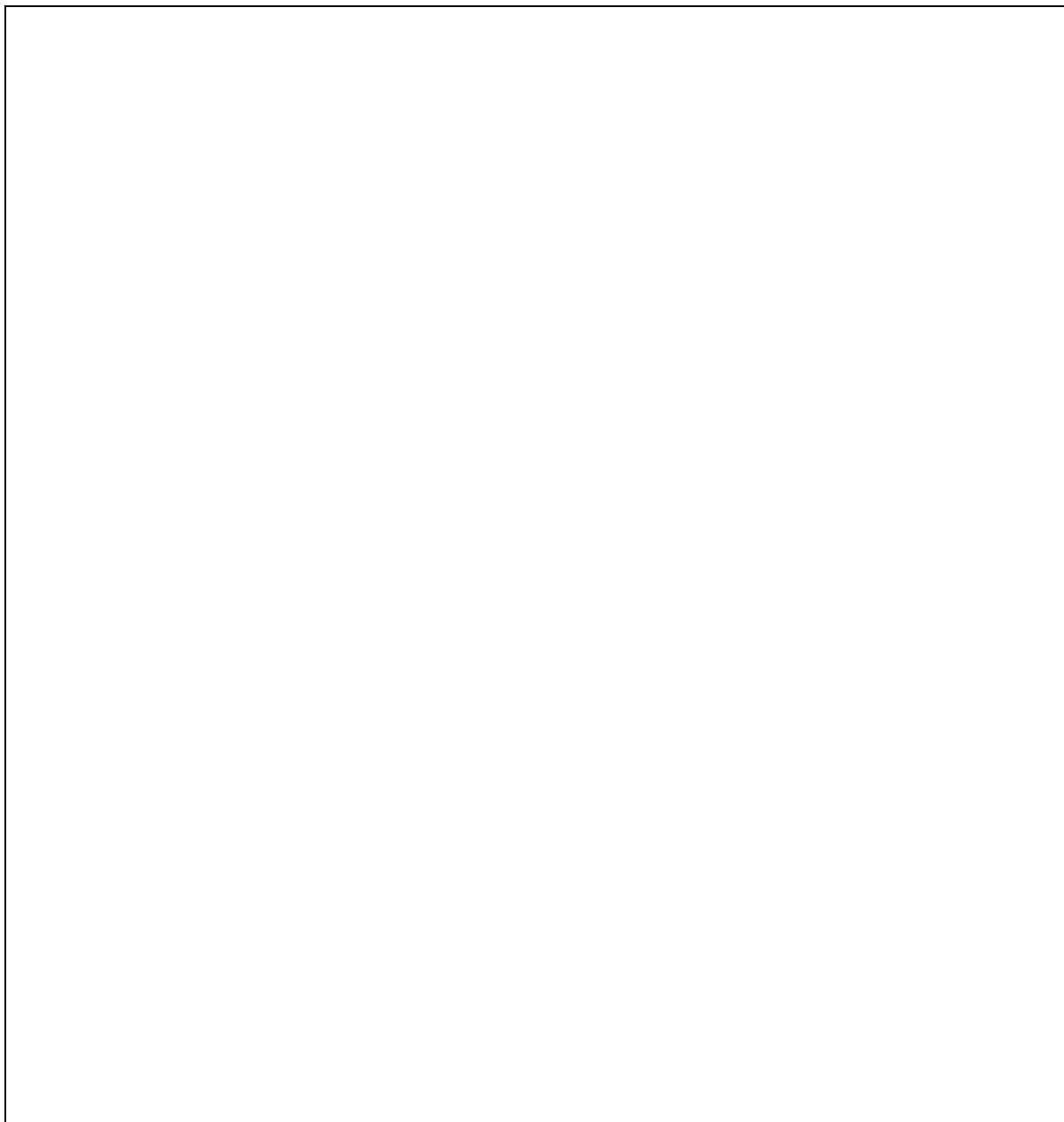
Durée envisagée de l'œuvre : _____

Périodes de travail prévues : _____

Quelle est votre motivation et quels sont vos objectifs liés à une participation au programme des
« Emergences » ?

Descriptif court du projet (1000 signes) :

Descriptif long du projet (3000 signes) :



Informations au sujet des artistes participants :

Nom	Fonction	Pays de résidence

Le cas échéant, autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement (confirmé/en attente)

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature